

RAPPORT N° 04/5-35
au Conseil Municipal

OBJET

**RENFORCEMENT DU RESERVOIR ARNOULD A BOIS-DE-NEFLES
AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX PASSE AVEC AMEC SPIE**

Un marché de travaux d'un montant TTC de 572 943,74 € a été passé avec AMEC SPIE pour l'exécution des travaux de renforcement du réservoir ARNOULD à Bois-de-Nèfles.

Pendant l'exécution du marché, la découverte de cavités localisées dans le sous-sol de l'emprise de l'implantation de la cuve à réaliser, non décelées par les sondages préalables, a nécessité :

- l'interruption des travaux pendant les délais consacrés à :
 - * l'exécution des études géotechniques complémentaires permettant d'identifier l'importance des cavités découvertes,
 - * la définition du traitement à apporter au sol de fondation et leur mise en œuvre,
 - * la reprise des plans d'exécution et leur vérification et validation par le maître d'œuvre,
 - * l'émission de l'ordre de service de reprise des travaux ;
- la modification de la géométrie de la cuve à construire.

L'interruption dans l'exécution du chantier, le traitement du sol de fondation et la modification du projet initial engendrent un coût supplémentaire de 39 384,30 € HT, le détail étant précisé dans le projet d'Avenant ci-joint.


Ce coût supplémentaire résultant de sujétions imprévues, je vous demande d'approuver l'Avenant n° 1 au marché de travaux passé avec AMEC SPIE, lequel consiste à :

- augmenter de 46 434,50 € TTC le montant initial du marché ;
- prolonger de 70 jours calendaires le délai d'exécution initial de 6,5 mois.

Lors de sa réunion du 3 novembre 2004, la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable à la passation de l'Avenant n° 1 correspondant.

Ces dépenses seront imputées au budget annexe de l'Eau.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **LE DEPUTE-MAIRE**
René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 04/5-35
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 12 novembre 2004**

OBJET

**RENFORCEMENT DU RESERVOIR ARNOULD A BOIS-DE-NÈFLES
AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX PASSE AVEC AMEC SPIE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 novembre 2004 ;

Sur le RAPPORT N° 04/5-35 du Député-Maire présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve l'Avenant n° 1 au marché de travaux passé avec AMEC SPIE pour la réalisation de travaux de renforcement du réservoir ARNOULD à Bois-de-Nèfles :

- portant le montant initial du coût des travaux de 572 943,74 € à 619 378,23 € TTC,
- prolongeant le délai d'exécution des travaux de 70 jours calendaires.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à signer l'acte correspondant.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 NOV. 2004


LE DEPUTE-MAIRE
René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA

RENFORCEMENT DES RESERVOIRS ARNOULD – BOIS DE NEFLES
COMMUNE DE ST-DENIS

COMMUNE DE SAINT DENIS

RENFORCEMENT DES RESERVOIRS ARNOULD – BOIS
DE NEFLES

AVENANT N° 1

Intitulé du marché : Renforcement des réservoirs Arnould – Bois de Nefles, Commune de Saint-Denis

Maître d'ouvrage : Mairie de Saint Denis – 14 rue de Paris – 97 400 Saint Denis Messag Cedex 9

Maître d'œuvre : BET I.D.R – BP 7 – 97 418 Plaine des Cafres

Titulaire du Marché : Entreprise AMEC SPIE CAPAG – ZIC n°3 - BP 30250 - 97 426 Le Port Cedex

Marché N°: 03020

Notifié le : 23/04/2003

Montant initial : 572 943,74 € TTC

Article 1

Le présent Avenant a pour objet la prise en compte de la modification du marché de base suite :

- aux modifications des caractéristiques de la cuve projetée d'Arnould 3 par décision communale ;
- aux plus et moins values au marché de travaux résultant de l'interruption des travaux ;
- aux travaux supplémentaires demandés par le Maître d'Ouvrage .

❖ **Cet avenant intègre les indemnisations, prestations, travaux supplémentaires & moins values suivants :**

- Forfait d'indemnisation suite à la découverte d'aléas géotechniques sur site et des implications engendrées, comprenant :
 - Indemnisations pour arrêt / reprise de chantier, immobilisation de matériel, transfert de matériel et gardiennage sur les périodes n°1 (16/02/04-19/02/04), n°2 (20/02/04-29/03/04) et n°3 (29/03/04-05/04/04) ;
 - Travaux supplémentaires pour reprises des notes de calcul, plans ferrailage, plans hydrauliques ;

Forfait d'indemnisation (suivant annexes ci-jointes) :

+ 35 000,00 € HT.

**RENFORCEMENT DES RESERVOIRS ARNOULD – BOIS DE NEFLES
COMMUNE DE ST-DENIS**

- Frais financiers pour pertes sur chiffre d'affaire.

Plus Value (suivant Annexes ci-jointes) : + 1 185,57 € HT.

- Moins values sur les quantités de béton dans les voiles suite aux modifications géométriques de la cuve.

Moins Value quantité béton (suivant Annexes ci-jointes) : - 5 088,00 € HT.

- Moins values sur les quantités d'acier dans les voiles suite aux modifications géométriques de la cuve.

Moins Value quantité acier (suivant Annexes ci-jointes) : - 576,00 € HT.

- Prestations supplémentaires pour traitement des cavités géologiques rencontrées, incluant leur purge, le remblai technique 0/80, le béton de remblais, et le dressage, nivellement et compactage.

Plus Value traitement cavités (suivant Annexes ci-jointes) : + 9 152,30 € HT.

- Prestation supplémentaire pour ajout d'une trappe métallique suite à la création d'un second trou d'homme - demande CSPA.

Plus Value trappe second trou d'homme : + 896,00 € HT.

- Prestation supplémentaire pour complément au niveau de la télégestion (rapatriement de l'information de la sonde analogique d'Arnould III sur la commande de pilotage de la vanne motorisée contrôlant l'arrivée de Piton) – suite à une demande de l'exploitant CGE.

Plus Value complément télégestion / adduction Piton : + 2 226,90 € HT.

❖ **Coût global par rapport au marché initial :**

	€ H.T	TVA à 8.5 % €	€ T.T.C
Coût global Marché	528 058,74	44 884,99	572 943,73
Plus Values	+ 48 460,77	+ 4 119,17	+ 52 579,94
Moins Values	- 5 664,00	- 481,44	- 6 145,44
Total	570 855,51	48 522,72	619 378,23

❖ **Cet Avenant intègre le prolongement de délai demandé par l'entreprise suite aux interruptions de chantier constatées et aux travaux supplémentaires demandés:**

Prolongation de 70 jours calendaires sur le délai d'exécution initial de 6.5 mois.

Soit une nouvelle date de fin des travaux fixée au : **13 Octobre 2004**

**RENFORCEMENT DES RESERVOIRS ARNOULD – BOIS DE NEFLES
COMMUNE DE ST-DENIS**

SPIE CAPAG	Lot unique	O.S
Délai :	6,5 mois	
Date de démarrage des délais	19/01/2004	N°1
Prolongation avenant	70 jours calendaires	
Nouvelle fin des travaux	13/10/2004	

Article 2

Le montant du marché est modifié comme suit :

Montant de base en € HT	Montant du présent avenant en € HT	Nouveau montant du marché en € HT
528 058,74 €	42 796,77 €	570 855,51 €

Article 3

Toutes les clauses et conditions du marché initial restent inchangées. Le présent avenant modifie uniquement le coût global et le délai du marché.

Saint Denis le,

L'entreprise

le Maître d'Ouvrage

AMEC SPIE CAPAG

NOTIFICATION

L'an deux mille trois, le :

Je soussigné Mr. Mme :

Représentant l'entreprise :

Déclare avoir reçu un exemplaire de l'avenant N° 1 daté du

Signature et cachet

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 12/10/2004
En annexe à la Délibération N° 01/05/05

LE MAIRE





RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : Renforcement des réservoirs Arnould à Bois de Nèfles – Avenant n° 1 au marché de travaux.

Date de la réunion de la Commission : 03 novembre 2004

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint au Maire	Président	X	
Mme LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre	X	
M. PAYET J. Claude	Adjoint au Maire	Membre	X	
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	X	
M. POYNIN J. Hugues	Conseiller municipal	Membre		X
M. FUMA Sudel	Conseiller municipal	Membre		X

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M.	DDCCRF		X	
M. <i>LANGEVIN</i>	Receveur Municipal		X	

L'article 8 de la loi du 08 Février 1995 fait obligation à la collectivité de soumettre pour avis à la CAO tout avenant dont le montant entraîne une augmentation de plus de 5 % du montant du marché initial.

Après examen du projet d'avenant ci-annexé, la commission décide :

d'émettre un avis favorable à la passation de l'avenant

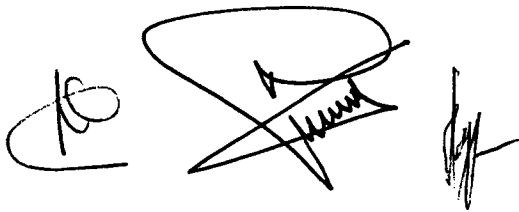
n° 1 .

REUVE
2010
2010

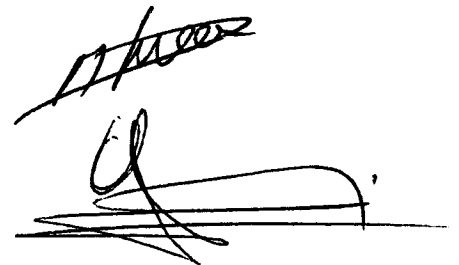
SAINT-DENIS, LE 03/11/04
LE PRESIDENT



LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE



LES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE



COMMUNE DE SAINT DENIS

**RENFORCEMENT DES RESERVOIRS ARNOULD – BOIS
DE NEFLES**

AVENANT N° 1

Intitulé du marché : Renforcement des réservoirs Arnould – Bois de Néfles, Commune de Saint-Denis

Maître d'ouvrage : Mairie de Saint Denis – 14 rue de Paris – 97 400 Saint Denis Messag Cedex 9

Maître d'œuvre : BET I.D.R – BP 7 – 97 418 Plaine des Cafres

Titulaire du Marché : Entreprise AMEC SPIE CAPAG – ZIC n°3 - BP 30250 - 97 426 Le Port Cedex

Marché N°: 03020

Notifié le : 23/04/2003

Montant initial : 572 943,74 € TTC

Article 1

Le présent Avenant a pour objet la prise en compte de la modification du marché de base suite :

- aux modifications des caractéristiques de la cuve projetée d'Arnould 3 par décision communale ;
- aux plus et moins values au marché de travaux résultant de l'interruption des travaux ;
- aux travaux supplémentaires demandés par le Maître d'Ouvrage .

❖ **Cet avenant intègre les indemnisations, prestations, travaux supplémentaires & moins values suivants :**

- Forfait d'indemnisation suite à la découverte d'aléas géotechniques sur site et des implications engendrées, comprenant :
 - Indemnisations pour arrêt / reprise de chantier, immobilisation de matériel, transfert de matériel et gardiennage sur les périodes n°1 (16/02/04-19/02/04), n°2 (20/02/04-29/03/04) et n°3 (29/03/04-05/04/04) ;
 - Travaux supplémentaires pour reprises des notes de calcul, plans ferrailage, plans hydrauliques ;

Forfait d'indemnisation (suivant annexes ci-jointes) :

+ 35 000,00 € HT.

**RENFORCEMENT DES RESERVOIRS ARNOULD – BOIS DE NEFLES
COMMUNE DE ST-DENIS**

- Frais financiers pour pertes sur chiffre d'affaire.
Plus Value (suivant Annexes ci-jointes) : + 1 185,57 € HT.
- Moins values sur les quantités de béton dans les voiles suite aux modifications géométriques de la cuve.
Moins Value quantité béton (suivant Annexes ci-jointes) : - 5 088,00 € HT.
- Moins values sur les quantités d'acier dans les voiles suite aux modifications géométriques de la cuve.
Moins Value quantité acier (suivant Annexes ci-jointes) : - 576,00 € HT.
- Prestations supplémentaires pour traitement des cavités géologiques rencontrées, incluant leur purge, le remblai technique 0/80, le béton de remblais, et le dressage, nivellement et compactage.
Plus Value traitement cavités (suivant Annexes ci-jointes) : + 9 152,30 € HT.
- Prestation supplémentaire pour ajout d'une trappe métallique suite à la création d'un second trou d'homme - demande CSPS.
Plus Value trappe second trou d'homme : + 896,00 € HT.
- Prestation supplémentaire pour complément au niveau de la télégestion (rapatriement de l'information de la sonde analogique d'Arnould III sur la commande de pilotage de la vanne motorisée contrôlant l'arrivée de Piton) –suite à une demande de l'exploitant CGE.
Plus Value complément télégestion / adduction Piton : + 2 226,90 € HT.

❖ **Coût global par rapport au marché initial :**

	€ H.T	TVA à 8.5 % €	€ T.T.C
Coût global Marché	528 058,74	44 884,99	572 943,73
Plus Values	+ 48 460,77	+ 4 119,17	+ 52 579,94
Moins Values	- 5 664,00	- 481,44	- 6 145,44
Total	570 855,51	48 522,72	619 378,23

❖ **Cet Avenant intègre le prolongement de délai demandé par l'entreprise suite aux interruptions de chantier constatées et aux travaux supplémentaires demandés:**

Prolongation de 70 jours calendaires sur le délai d'exécution initial de 6.5 mois.

Soit une nouvelle date de fin des travaux fixée au : **13 Octobre 2004**

**REINFORCEMENT DES RESERVOIRS ARNOULD – BOIS DE NEFLES
COMMUNE DE ST-DENIS**

SPIE CAPAG	Lot unique	O.S
Délai :	6,5 mois	
Date de démarrage des délais	19/01/2004	N°1
Prolongation avenant	70 jours calendaires	
Nouvelle fin des travaux	13/10/2004	

Article 2

Le montant du marché est modifié comme suit :

Montant de base en € HT	Montant du présent avenant en € HT	Nouveau montant du marché en € HT
528 058,74 €	42 796,77 €	570 855,51 €

Article 3

Toutes les clauses et conditions du marché initial restent inchangées. Le présent avenant modifie uniquement le coût global et le délai du marché.

Saint Denis le,

L'entreprise

AMEC SPIE CAPAG

le Maître d'Ouvrage

NOTIFICATION

L'an deux mille trois, le :
Je soussigné Mr, Mme :
Représentant l'entreprise :
Déclare avoir reçu un exemplaire de l'avenant N° 1 daté du

Signature et cachet

The block contains several handwritten signatures and stamps. At the top right, there is a signature that appears to be 'Mme'. Below it, there are several other signatures, some of which are crossed out or written over. There are also some circular stamps or marks, possibly representing official seals or dates.